DÉPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNE D'ISDES

45620

TÉLÉPHONE : 02.38.29.10.82
TÉLÉCOPIE : 02.38.29.12.53

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 30 MARS 2018

Date de convocation : 26 mars 2018
Nombre de Conseillers
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 30 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur COLAS Christian, Maire.
Etaient présents : Mesdames et Messieurs COLAS Christian, LANGLOIS Christiane, POIRIER Isabelle (arrivée à 19 heures), d'HÉROUVILLE Emmanuel, CARROUÉE Henri, LECLAIR Nadine, d'HÉROUVILLE Yolande, GARCIA Claire, MARIE Olivier, KURYS Vincent (départ à 20 h 45), Formant la majorité des membres en exercice.
Etait excusé : Monsieur BOUGUEREAU Jean-Noël ayant donné pouvoir à Madame LECLAIR Nadine.
Etaient absents : Madame MARTINAT Séverine, Monsieur POMMEREAU François.
Secrétaire de séance : Madame d'HÉROUVILLE Yolande.

La séance est ouverte à 18 h 35.

Modification de l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, qui l'approuve à l'unanimité, l'adjonction de 2 points à l'ordre du jour :
- « Demande de subvention au titre du Fonds de Concours de la Communauté de Communes du Val de Sully pour le Dossier AEP Centre Bourg »,
- « Demande de subvention pour le remplacement de la Chaudière Gaz de l'Ecole et la mise aux normes du local ».
Ces deux points sont traités en début de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SULLY : DOSSIER AEP CENTRE BOURG

Monsieur le Maire rappelle le projet de Rénovation du réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP) du Centre Bourg. Il s'agit de mettre en place une nouvelle canalisation (l'actuelle date de 1958) d'un diamètre de 125 et d'implanter 1 Poteau Incendie pour protéger la partie nord-ouest du village (Route de Vannes).
Le Conseil Municipal adopte le plan de financement ci-après :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Travaux	130.476	156.572	DETR (30 %)	41.663	49.996
Maitrise d'œuvre	8.400	10.080	Département (20 %)	27.775	33.330
			Intercommunalité	34.719	41.663
			Autofinancement	34.719	41.663
Total	138.876	166.652		138.876	166.652

et sollicite une aide du Fonds de Concours de la Communauté de Communes du Val de Sully de 34.719 €, soit 25 % du montant du projet et charge le Maire de toutes formalités.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SULLY : DOSSIER CHAUDIÈRE GAZ ECOLE

Monsieur le Maire rappelle le projet de Remplacement de la Chaudière Gaz de l'Ecole. Il s'agit de mettre en place une nouvelle chaudière gaz à condensation plus économique en remplacement d'un équipement vétuste et dangereux, et de mettre le local technique aux normes de sécurité.
Le Conseil Municipal adopte le Plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Travaux	27.047	32.456	Département	5.714	6.856
Maitrise d'œuvre	2.000	2.400	Intercommunalité	11.666,5	14.000
			Autofinancement	11.666,5	14.000
Total	29.047	34.856		29.047	34.856

et sollicite une subvention de 11.666,50 € HT, soit 40 % du montant du projet.

19 h Arrivée de Madame POIRIER Isabelle.

COMPTE DE GESTION 2017 : COMMUNE BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2017 : SERVICE "EAU POTABLE"

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2017 : SERVICE "ASSAINISSEMENT"

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Monsieur le Maire quitte la salle. Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame LANGLOIS Christiane, Première Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur COLAS Christian, Maire,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellé	Fonctionnement Dépenses ou déficit	Fonctionnement Recettes ou excédent	Investissement Dépenses ou déficit	Investissement Recettes ou excédent
Résultats reportés		118 865,53 €.	27 826,89 €.	
Opérations de l'exercice	459 566,40 €.	464 640,42 €.	59 513,31 €.	37 087,81 €.
Totaux	459 566,40 €.	583 505,95 €.	87 340,20 €.	37 087,81 €.
Résultats de clôture		123 939,55 €.	50 252,39 €.	

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SERVICE "EAU POTABLE"

Libellé	Exploitation Dépenses ou déficit	Exploitation Recettes ou excédent	Investissement Dépenses ou déficit	Investissement Recettes ou excédent
Résultats reportés		158 333,49 €.		127 217,87 €.
Opérations de l'exercice	46 900,08 €.	48 960,91 €.	101 552,83 €.	33 634,81 €.
Totaux	46 900,08 €.	207 294,40 €.	101 552,83 €.	160 852,68 €.
Résultats de clôture		160 394,32 €.		59 299,85 €.

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SERVICE "ASSAINISSEMENT"

Libellé	Exploitation Dépenses ou déficit	Exploitation Recettes ou excédent	Investissement Dépenses ou déficit	Investissement Recettes ou excédent
Résultats reportés		63 693,06 €.		105 181,89 €.
Opérations de l'exercice	41 400,03 €.	52 685,71 €.	31 920,65 €.	24 716,07 €.
Totaux	41 400,03 €.	116 378,77 €.	31 920,65 €.	129 897,96 €.
Résultats de clôture		74 978,74 €.		97 977,31 €.

2. Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 : COMMUNE BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : 73 687,16 €.
- affectation aux excédents capitalisés (ligne 1068) : 50 252,39 €.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 : SERVICE "EAU POTABLE"

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : 160 394,32 €.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 : SERVICE "ASSAINISSEMENT"

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : 74 978,74 €.

TAUX D'IMPOSITION 2018

Le Conseil Municipal fixe comme suit les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 (inchangés) :

- Taxe d'habitation : 10,00 %
- Taxe foncière – bâti : 15,66 %
- Taxe foncière – non bâti : 56,27 %

SUBVENTIONS 2018

- Association Fondation Sologne, avec un maximum de : 50,00 €.
- Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret : 70,00 €.
- Association Régionale du Fleurissement : 30,00 €.
- Le Réveil de Sennely : 450,00 €.
- Le Souvenir Français : 50,00 €.
- Divers (ALSH et Comité de Jumelage Isdes – Lužice) : 1 500,00 €

La dépense correspondante, soit 2 150 €., sera inscrite au budget primitif 2018, article 6574.

BUDGET PRIMITIF 2018 - COMMUNE

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2018 de la Commune, qui s'équilibre, avec reprise des résultats de l'exercice 2017, à 530 940 €. en recettes et dépenses de fonctionnement et à 109 454 €. en recettes et dépenses d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2018 – SERVICE « EAU POTABLE »

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2018 du service « eau potable », qui s'équilibre, avec reprise des résultats de l'exercice 2017, à 209 884 €. en recettes et dépenses d'exploitation et à 315 179 €. en recettes et dépenses d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2018 – SERVICE « ASSAINISSEMENT »

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2018 du service « assainissement », qui s'équilibre, avec reprise des résultats de l'exercice 2017, à 127 609 €. en recettes et dépenses d'exploitation et à 206 051 €. en recettes et dépenses d'investissement.

CONTRATS D'ÉTÉ

En période de congés des agents communaux, Monsieur le Maire propose de prendre plusieurs jeunes habitants du village en CDD pour accompagner au nettoyage/arrosage des fleurs et des parterres, ainsi qu'au nettoyage/rafraichissement de certains locaux et équipements communaux. Le Conseil Municipal valide ces recrutements d'été.

20h45 Vincent KURYS quitte la séance et donne pouvoir à Olivier MARIE.

COMPLÉMENT INDEMNITAIRE DES AGENTS COMMUNAUX (CIA)

Monsieur le Maire rappelle que le Complément Indemnitaire correspond à l'engagement professionnel et à la manière de servir des agents, appréciés lors de l'entretien professionnel annuel et propose de définir un plafond de 900 € annuel pour le CIA relatif aux deux catégories d'agents concernés.
Le Conseil Municipal valide, par 8 voix pour, une abstention et deux voix contre, ce montant du plafond du CIA.

SORTIE D'IMMOBILISATION

Monsieur le Maire propose de retirer la « balayeuse / ramasseuse » des immobilisations de la commune. Cet équipement, entré dans les immobilisations en 2001, est inutilisé depuis de nombreuses années, l'activité de balayage des caniveaux du bourg étant assurée par une société extérieure.
Après délibération, le Conseil Municipal valide cette proposition.

La séance est levée à 21 h 00.

Pour extrait,

Le Maire,

MAIRIE D'ISDES (Loiret)

C. COLAS.